

Dauphiné Libéré
du 26-12-22

Joël Bonnaffoux



Le Maire
J. BONNAFFOUX

336825500



**COMMUNE DE
LA BÂTIE-NEUVE**

**Prescription de la modification simplifiée n°2
du Plan Local d'urbanisme**

Par délibération du 19 Décembre 2022, affichée le 21/12/2022
durant un mois, consultable en mairie, le Conseil Municipal a
décidé de prescrire la modification simplifiée n°2 de son Plan
Local d'urbanisme (PLU) et a fixé les modalités de concertation
prévues à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme : publication
d'un avis dans un journal local, mise à disposition du public du
dossier en Mairie et sur le site Internet pour une durée d'un mois.

Pour extrait,
Fait à La Bâtie-Neuve, le 21/12/2022
Joël BONNAFFOUX, Maire

336825500

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

XX COMMUNE DE LA BÂTIE-NEUVE